

2M ELEC

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 68 540 euros
Siège social : ROUTE D'ARGENT
LIEUDIT LA CHARITE
45600 SAINT FLORENT
901 934 422 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à 8 heures, Monsieur MAXIME MAHERAUX, propriétaire de la totalité des 6 854 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2M ELEC,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur MAXIME MAHERAUX, Associé Unique :

II- A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'adresse suite à décision de la mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, suite à une décision de la mairie modifie l'adresse de la société comme suit : 1298 ROUTE D'ARGENT LA CHARITE 45600 SAINT FLORENT.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 1298 ROUTE D'ARGENT LA CHARITE 45600 SAINT FLORENT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

EURL 2M ELEC Associé Unique
45600 SAINT FLORENT MAXIME MAHERAUX
06 86 67 87 97
2m.elec45@gmail.com
Siret 901 934 422 00014

